

MÔM'ART

Cité de l'architecture et du patrimoine
1 Place du Trocadéro
et du 11 Novembre
75116 Paris

Cher Musée,

Vous avez souhaité signer la charte Môm'Art et vous inscrire dans la liste des "musées joyeux".
Nous en sommes ravis.

L'association Môm'Art a pour but d'aider les musées, les muséums, les sites culturels de toute la France à améliorer leur accueil et leurs services pour les familles.

La charte Môm'Art a été rédigée par des parents et des visiteurs qui ont à cœur d'accompagner les enfants au musée. Elle a pour but d'aider les musées, les muséums, les sites culturels à améliorer leur accueil et leurs services pour les familles.

Les musées signataires de la charte s'engagent à rentrer dans une démarche active de qualité

MÔM'ART

Tél : 09 52 24 54 04 - Mèl : mom.art@hotmail.fr
62 boulevard Gambetta - 10000 Troyes
association loi 1901 - Numéro de SIREN : 491 808 770

envers les jeunes visiteurs et leurs familles. Il n'est pas nécessaire (car c'est parfois impossible) de remplir tous les engagements de la charte.

1. Engagements du musée

En signant la charte, le musée s'engage à faire le maximum pour remplir sa mission d'accueil auprès des enfants et des familles :

- Le musée communique à l'association Môm'art régulièrement ses activités et sa programmation en direction du jeune public et des familles.
- Le musée s'engage à écrire sur le blog de Mom'Art un billet qui présente le musée, et plus particulièrement les activités pour les familles
- Le musée souscrit aux « dix droits des petits visiteurs », qu'il rend visible pour tous à l'accueil du musée.
- Le musée fait figurer sur son site internet à l'endroit qui lui convient (page d'accueil, page "jeune public", page partenaire...) le logo Môm'Art et un lien sur son site www.mom-art.org. > un bouton renvoyant au site Mom'art
- Le musée participe au Trophée Môm'Art récompensant annuellement un "musée joyeux" qui se sera distingué par des services et des actions culturelles remarquables en direction des enfants et des familles.

Ce sont les familles de l'association qui après avoir visité incognito les "musées joyeux" décernent le prix, en partenariat avec un grand media, un jury composé de personnalités, d'auteurs, d'illustrateurs jeunesse, de parents et d'enfants.

A tout moment le musée peut se retirer de la liste des "musées joyeux" par simple demande écrite à l'attention de la présidente du Môm'Art.

2. Engagements de l'association Môm'Art

En signant la charte,

- L'association Môm'Art s'engage à publier, dans sa rubrique "musée Joyeux", une fiche de présentation du musée mentionnant ses coordonnées et un lien vers son site

- L'association Môm'Art s'engage à relayer sur la page Facebook et Twitter de Môm'Art les infos concernant les activités et la programmation famille postées sur les réseaux sociaux par le musée.

- L'association Môm'Art s'engage à envoyer gracieusement au musée un poster (A3) des "10 droits du petit visiteur" pour qu'il soit affiché en bonne place au musée. Si le musée désire le poster dans un autre format, Môm'Art peut l'envoyer au format désiré en fichier pdf.

- L'association Môm'Art met à disposition "les dix droits du petit visiteur" en téléchargement libre sur son site internet www.mom-art.org. Le musée peut le reproduire et le diffuser librement. Si le musée souhaite le reproduire en nombre, Môm'Art peut vous transmettre les fichiers au bon format.

MÔM'ART

Tél : 09 52 24 54 04 - Mèl : mom.art@hotmail.fr
62 boulevard Gambetta - 10000 Troyes
association loi 1901 - Numéro de SIREN : 491 808 770

La charte Môm'Art

1

La Cité de l'architecture & du patrimoine est un lieu accueillant.

On y souhaite la bienvenue avec un large sourire : les enfants doivent sentir qu'ils n'entrent pas dans un lieu hostile. (1)

Le musée met en valeur autant ce que les enfants ont le droit de faire, que ce qui leur est interdit.

Les dix droits du petit visiteur sont affichés en bonne place à la cité (accueil des groupes et vestiaires). (2)

2

La Cité de l'architecture & du patrimoine met la culture à la portée de tous avec des outils adaptés. Il propose des parcours de qualité accessibles aux adultes et aux enfants et des outils pédagogiques et ludiques spécialement conçus à l'attention des familles : livrets-jeux, matériel pour jouer et manipuler... (3)

3

La Cité de l'architecture & du patrimoine propose un programme d'activités pour les familles tout au long de l'année. Dès l'accueil, des questions sont posées aux familles pour mieux les informer : sont-ils de la région ? Sont-ils de passage ?... pour leur proposer, le cas échéant, le programme des activités et des ateliers pour les familles tout au long de l'année.

4

La Cité de l'architecture & du patrimoine autorise la photographie sans flash (4) et le carnet de dessin.

Les enfants sont souvent d'excellents reporters et la photographie permet de fixer les découvertes pour les rapporter chez soi et de prolonger à la maison les échanges sur le musée.

5

La Cité de l'architecture & du patrimoine communique ses événements et ses services sur les réseaux sociaux et donne des informations pratiques sur le site internet pour préparer la visite.

6

La Cité de l'architecture & du patrimoine autorise les poussettes, excepté certains espaces trop contraints dans les expositions temporaires.

7

La Cité de l'architecture & du patrimoine disposera à partir de juin 2018 d'un restaurant « Girafe », haut de gamme, mais ne dispose pas d'espace de pique-nique à proprement parlé. En revanche, au pied du Palais de Chaillot dans lequel se situe la Cité, des jardins sont accessibles au public pour pique-niquer et le billet d'entrée aux collections permanentes permet de revenir dans les espaces muséo.

MÔM'ART

Tél : 09 52 24 54 04 - Mèl : mom.art@hotmail.fr
62 boulevard Gambetta - 10000 Troyes
association loi 1901 - Numéro de SIREN : 491 808 770

La Cité de l'architecture & du patrimoine rappelle qu'il n'est pas possible de manger ni boire dans les espaces muséographiques ni dans le Hall d'accueil.

8

La Cité de l'architecture & du patrimoine favorise les échanges entre les enfants et les parents ou les grands-parents, en aménageant un ou des espaces ludo-éducatifs pour pouvoir jouer, apprendre et découvrir ensemble.

9

Les visiteurs, petits et grands, ont eux aussi des idées.

La Cité de l'architecture & du patrimoine autorise et encourage les visiteurs à laisser leurs suggestions sur le livre d'or de la Cité.

Des études de publics sont parfois réalisées en faveur des publics « Famille et Enfants » et permettent alors un champ d'échange sur leurs expérience à la Cité.

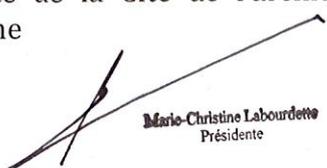
10

La Cité de l'architecture & du patrimoine se tourne également vers les 13/16 ans en leur proposant des stages pendant la période des petites vacances scolaires.

(1) Les enfants et les parents doivent être polis aussi ! (2) Sauf si on n'a pas le droit de mettre du scotch sur les murs. (3) Il faut prendre soin du matériel. (4) sans flash évidemment !

Signé le 24/04/2018

Fait en deux exemplaires (À retourner par courrier à Môm'Art)

<p>Pour l'association Môm'Art Caroline Rosnet Présidente</p>  	<p>Pour la Cité de l'architecture et du patrimoine Madame Marie Christine Labourdette Présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine</p>  
---	--

www.mom-art.org

MÔM'ART
Tél : 09 52 24 54 04 - Mèl : mom.art@hotmail.fr
62 boulevard Gambetta - 10000 Troyes
association loi 1901 - Numéro de SIREN : 491 808 770